

Rapport d'activité de l'APHEIG pour l'année 2015

L'année 2015 a été particulièrement chargée pour l'association des professeurs de la HEIG-VD. En effet, en début d'année ont commencé les négociations salariales avec le Conseil d'État pour la mise en œuvre des nouvelles fonctions du personnel d'enseignement et de recherche prévues par la Loi sur les Hautes Écoles Vaudoises de type HES (LHEV).

Ces négociations ont été particulièrement difficiles pour l'APHEIG pour plusieurs raisons. Tout d'abord, bien que notre Conseillère d'État de tutelle nous ait dit et répété que la mise en œuvre de la LHEV devrait conduire à une revalorisation de nos conditions de travail, nous doutions que cela puisse être le cas pour tous les enseignants de la HEIG-VD, car la LHEV introduit une forte hiérarchie entre professeurs ordinaires et associés, cette hiérarchie devant se traduire également, selon la Conseillère d'État, en terme des effectifs des différents corps.

Or, un sondage réalisé par notre association en début d'année a révélé que 60% des enseignants de la HEIG-VD considéraient qu'ils réalisaient un travail de niveau professeur ordinaire (conduite de projet avec encadrement de collaborateur), 18% de professeur associé (réalisation de projets sans responsabilité d'encadrement de collaborateur) et 22% de maître d'enseignement (de niveau A pour une écrasante majorité). Nous avons là une contradiction évidente.

Ensuite, les activités de recherche et développement et le nombre d'enseignants porteur d'un doctorat sont bien plus élevés à la HEIG-VD que dans les autres écoles de niveau HES du canton, ce qui fait que la proposition initiale du Conseil d'État des barèmes des rémunérations des professeurs convenait aux autres écoles, alors que, pour les enseignants de la HEIG-VD dont le salaire n'avait pas été revalorisé depuis plus de 30 ans, elle représentait une stagnation ou une revalorisation de moins de 5% dans le meilleur des cas, et une dégradation pour les futurs maîtres d'enseignement. Notre école s'est donc trouvée isolée durant les négociations.

Finalement, la LHEV ne détaille pas précisément les activités que doivent réaliser les enseignants des diverses fonctions.

Vu le contexte dans lequel ces négociations démarraient, nous pouvons considérer qu'elles auraient pu aboutir à un moins bon résultat: Revalorisation salariale de près de 8% pour les professeurs ordinaires, 4% pour les professeurs associés, 1% pour les maîtres d'enseignement A et stagnation pour les maîtres d'enseignement B. Nous n'avons en revanche pas réussi à faire préciser de cahier des charges-cadre des diverses fonctions durant les négociations. Notons au passage que les deux catégories de maîtres d'enseignement ne sont pas définies dans la loi et que les critères de classement ne sont pas pertinents au vu des tâches légales qu'ils doivent accomplir.

À la HEIG-VD, la bascule du personnel enseignant et de recherche s'est très mal passée,

notamment parce que la direction a décidé d'établir des cahiers des charges-cadre de façon opaque, sans consulter l'APHEIG, contrairement à ce qui avait été promis, et n'a pas écouté les critères de bascule proposés par les enseignants. Ces derniers ont donc été mis devant le fait accompli, juste avant les vacances d'été.

Un nouveau sondage réalisé par l'APHEIG auprès du personnel enseignant a révélé que 60% des personnes y ayant répondu ne sont pas vraiment satisfaites du poste obtenu (70%, si on exclu les personnes basculées professeur ordinaire) et une bonne moitié est franchement insatisfaite.

Seule une toute petite frange du personnel de recherche et d'enseignement adhère aux critères d'évaluation retenus par notre Direction.

Une moitié des sondés a été basculée dans une fonction inférieure à celle qu'ils estiment assumer actuellement. Plusieurs personnes estiment que le processus de bascule n'a pas été géré selon les bonnes pratiques de ressources humaines. Le passé des personnes ainsi que leur envergure académique n'ont pratiquement pas pesé pour l'attribution de la nouvelle fonction. De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer des inégalités de traitement.

Concrètement, sur les 176 personnes basculées, on compte 26% de professeurs ordinaires (alors que la moitié du personnel d'enseignement de la HEIG-VD dispose d'un doctorat), 32% de professeurs associés, 14% de Maîtres A et 28% de Maîtres B. Il faut relever que presque personne dans les autres écoles soumise à la LHEV n'a été basculé dans cette dernière fonction. La HEIG-VD est donc la seule à avoir massivement déclassé son personnel d'enseignement.

18 personnes ont déposé un dossier auprès du Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale.

L'APHEIG a donc dû engager d'important moyens pour soutenir ces personnes, ce qui a fortement mobilisé et mobilise encore plusieurs membres de son comité.

